

Le CPER (Contrat de Plan Etat/Région) signé en 2015 pour la période 2015-2020 a pour but d'assurer le financement de projets structurants, tout en veillant à un développement équilibré des territoires.

Il fait l'objet d'un bilan annuel du Conseil Régional que le CESER commente par cet avis.

L'intervention de la CGT s'est concentrée sur les projets LNOBPL (Lignes Nouvelles ferroviaires Ouest - Bretagne - Pays de la Loire).

CE QUE DIT LE BILAN ANNUEL 2017 DU CPER (DOCUMENT DU CONSEIL REGIONAL)

L'objectif d'avancement théorique de 50 % à mi-parcours du CPER n'est pas atteint. Cette situation peut s'expliquer par l'abondement de crédits État et Région dans le cadre de l'avenant 2016 qui a impacté essentiellement les volets mobilité, enseignement supérieur, recherche et aménagement numérique. Les autres volets atteignent le taux de programmation théorique.

Des retards ont été pris sur les infrastructures ferroviaires :

- la ligne Clisson/Cholet : la Région a dû avancer les montants prévus de la part de l'Etat pour pouvoir lancer les travaux ;
- le projet LNOBPL, pour lequel les études sont suspendues dans l'attente des suite à donner à ce projet.

Une "clause de revoyure" est prévue à mi-parcours et aurait dû avoir lieu en janvier 2018. Or, à ce jour, l'Etat n'a toujours pas transmis de consignes en vue de lancer la révision.

CE QUE DIT L'AVIS DU CESER (téléchargeable dans son intégralité sur : <http://ceser.paysdelaloire.fr/bilan-annuel-cper-2017.html>)

A ce jour, le CPER est doté de 1.326 M€ tous financeurs confondus, permettant de mobiliser avec l'apport des fonds européens près de 3 M€.

Le bilan 2017, présenté conjointement par l'Etat et le Conseil Régional, est clair et précis.

La mise en œuvre du CPER est engagée sur l'ensemble des volets. Certaines opérations connaissent même un taux d'exécution élevé, ce qui n'exclut pas la vigilance sur le degré d'exécution du contrat.

Une « clause de revoyure » est prévue en 2018, mais le CESER regrette que la démarche n'ait pas encore été initiée par les services de l'État.

Pour le CESER, ce nouvel avenant devra prêter une attention forte à l'équilibre territorial, constatant que le présent CPER concentre une grande partie des projets sur la métropole Nantes/Saint-Nazaire et les autres agglomérations du territoire.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'OLIVIER GUIX

La CGT remercie le rapporteur aux schémas pour cet avis qu'elle votera.

Elle regrette les retards pris dans l'exécution du contrat, retards habituels mais qui ne sont pas acceptables pour autant.

Parmi les retards constatés sur l'exécution du CPER, figurent les travaux des lignes Clisson/Cholet et le projet LNOBPL (Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire).

Si, concernant la première ligne, la CGT se réjouit de voir les travaux démarrer à l'été, **elle regrette la suspension des études concernant les projets relatifs aux LNOBPL.**

Cette suspension avait été demandée par l'Etat afin que puissent être prises en compte les décisions sur le projet de plate-forme aéroportuaire du Grand Ouest et la future loi d'orientation des mobilités.

Elle s'inscrit aussi dans le contexte du rapport du Conseil d'Orientation des Infrastructures (dit aussi rapport « Duron ») qui considère, alors que les financements de l'Etat ne permettent pas de satisfaire l'ensemble des besoins, qu'il convient en priorité d'examiner de façon plus approfondie les apports que des améliorations des lignes existantes notamment entre Rennes et Nantes pourraient permettre. Il propose, dans l'immédiat, de renvoyer après 2038 la perspective de réalisation des lignes nouvelles en suggérant que cette position soit réexaminée à l'occasion.

Comme la CGT l'a exprimé dans son cahier d'acteur, lors du débat sur le projet LNOBPL, ce projet constitue une opportunité pour développer une offre multimodale de transport inscrite dans une logique de complémentarité entre les modes, pour le transport de voyageurs mais aussi pour le fret

L'enjeu de ce projet dépasse donc largement le contexte de l'abandon du transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique.

Il doit permettre, en particulier, l'amélioration de la desserte Rennes/Nantes, pour laquelle la CGT souhaite voir toutes les possibilités étudiées : nouvelle infrastructure libérant de la capacité ferroviaire sur le réseau existant, tracé par Châteaubriant en

intégrant une portion de voie nouvelle construite à l'ouest de la ville et, prioritairement, la modernisation de l'axe existant par Redon.

La CGT sera donc attentive à ce que ce projet d'ampleur ne soit pas abandonné à l'occasion de la revoyure du CPER en 2018.

De manière générale, elle rappelle l'importance de la mise en œuvre du CPER dont les projets, même insuffisants, contribuent à répondre aux besoins des Ligériens et Ligériennes sur le territoire.

QUELQUES AVIS EXPRIMES AU COURS DE LA SESSION

CFDT : la vitalité d'un territoire se construit aussi avec le lien social et pas seulement avec les infrastructures.

La CFDT s'inquiète du retard dans la revoyure du contrat et invite la Région à se mobiliser dans la démarche contractuelle.

VOTES : L'avis a été adopté par 82 voix pour et 1 contre.

Conseillère et Conseillers CGT membres de la Commission du CESER chargée des Finances : Francine DESNOS, Didier ROBERT, Eric BACHELOT, Yvic KERGROACH.